



Palézieux, le 27 août 2008

Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux

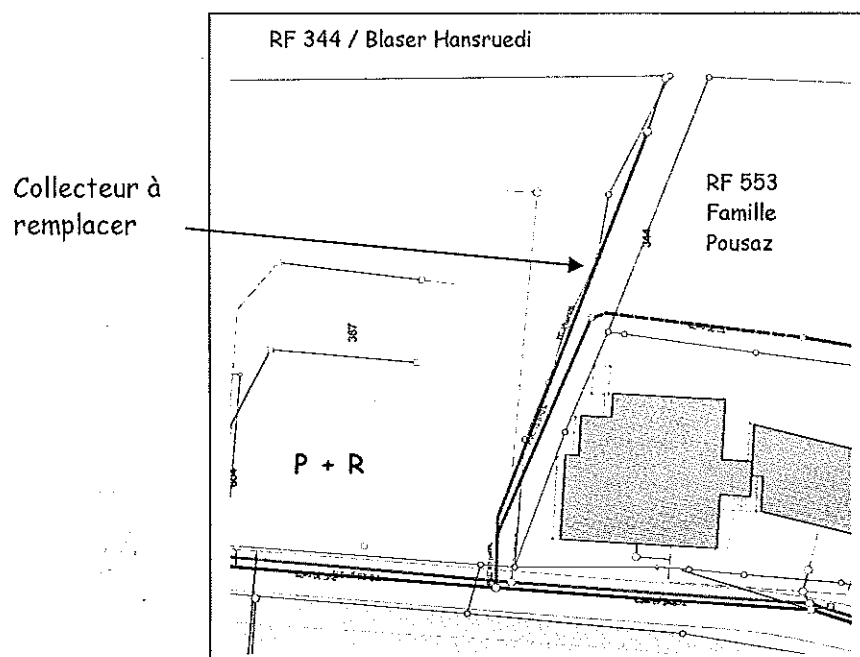
Préavis municipal 11/08 concernant la création de collecteurs EC et EV entre la « Propriété Pousaz et le P + R » à Palézieux-Gare

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Chaque année, lors de grosses pluies, la situation de l'évacuation des eaux claires dans le quartier de la « Propriété Pousaz et du P + R » n'est pas optimum et nous devons constater qu'un ruisseau se forme fréquemment, apportant son lot de pierres et de déchets sur la route de la « Rue de la Gare ». De plus, en hiver, cette eau crée une patinoire et le tronçon s'avère dangereux tant pour les piétons que pour les automobilistes. De surcroît, sur le futur cheminement piétonnier de la Rue de la Gare.

C'est pourquoi, la Municipalité a décidé d'étudier de près ce problème et a retenu l'option de remplacer la conduite actuelle qui, après curage et contrôle, s'avère probablement partiellement effondrée.

De plus, profitant des travaux et de la tranchée qui sera ainsi creusée, la Municipalité a décidé de poser également un collecteur d'eaux usées en attente. Ce dernier permettra par la suite de raccorder les parcelles RF 344 (Blaser Hansruedi), 367 et 553 (Famille Pousaz).





Commune de Palézieux
 Maison de commune
 1607 Palézieux

Les travaux se décomposent de la manière suivante :

Génie civil	fr.	38'637.30
Divers et imprévus	fr.	4'362.70
Total	fr.	43'000.00

Financement : Les liquidités de la caisse communale sont suffisantes pour financer l'entier du crédit relatif à ce projet. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, ce dernier sera amorti en 30 ans à raison de fr. 1'433.-- env. par année à partir de l'exercice 2009.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Palézieux vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 11/08 du 27 août 2008,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité le crédit de fr. 43'000.-- pour la création de collecteurs EC et EU entre la propriété Pousaz et le P+R à Palézieux-Gare
2. d'autoriser la Municipalité à financer ce dernier avec les liquidités de la caisse communale.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Philippe Tailens



Le Secrétaire :

Jean-Daniel Graz

